



**COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE  
PROCÈS-VERBAL**

**81<sup>e</sup> Séance tenue le lundi 7 mai 2018 à 17 h 00**

**Maison du Citoyen, salle des comités, 2<sup>e</sup> étage, 25, rue Laurier**

**PRÉSENCES :**

**Membres :**

M. Jean Lessard, président – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (no 16)  
M. Marc Carrière, membre – Conseiller, district de Masson-Angers (no 17)  
M. Roger Turcotte, citoyen, producteur agricole  
M. David Reford, citoyen, producteur agricole

**Secrétaire :**

M. Mathieu Archambault, responsable – Comités et commissions

**Personnes-ressources :**

M. Jean-Pierre Valiquette, directeur adjoint – Planification et gestion du territoire  
M. Dave Cassivi, chargé de projets – Aménagement

**Ressources externes :**

M<sup>me</sup> Chantal Leduc, agente de développement – MRC de la Vallée-de-le-Gatineau  
M. Jonathan Palardy, agent de développement – MRC d'Argenteuil

**ABSENCES :**

**Membres :**

M<sup>me</sup> Audrey Bureau, membre – Conseillère, district d'Aylmer (no 1)  
M. Gaston Palerme, citoyen – Producteur agricole

**Personne-ressource :**

M<sup>me</sup> Catherine Marchand, directrice Module – Aménagement du territoire et développement économique

---

**1. Constatation des présences et ouverture de la réunion**

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 42.

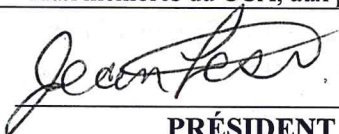
**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour ci-dessous est adopté.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la 80<sup>e</sup> séance tenue le 9 avril 2018
4. Signature du procès-verbal de la 80<sup>e</sup> séance tenue le 9 avril 2018
5. Suivi du procès-verbal de la 80<sup>e</sup> séance tenue le 9 avril 2018
6. Date de la prochaine assemblée (4 juin 2018)
7. Période de questions des citoyennes et citoyens

**DISTRIBUTION :**

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier



PRÉSIDENT



SÉCRÉTAIRE

8. PDZA des MRC d'Argenteuil et de la Vallée-de-la-Gatineau
9. Varia
10. Levée de la séance

**3. Approbation du procès-verbal de la 80<sup>e</sup> séance tenue le 9 avril 2018**

Le procès-verbal de la 80<sup>e</sup> séance tenue le 9 avril 2018 est approuvé.

**4. Signature du procès-verbal de la 80<sup>e</sup> séance tenue le 9 avril 2018**

Le procès-verbal de la 80<sup>e</sup> séance tenue le 9 avril 2018 est signé par le président.

**5. Suivi du procès-verbal de la 80<sup>e</sup> séance tenue le 9 avril 2018**

Les demandes présentées à la 80<sup>e</sup> séance tenue le 9 avril 2018 ont suivi leur cours normal vers le conseil municipal.

**6. Date de la prochaine assemblée**

La prochaine séance du CCA est fixée au 4 juin 2018.

**7. Période de questions des citoyennes et citoyens**

Personne ne s'est présentée à la période de questions des citoyennes et citoyens.

**8. PDZA des MRC d'Argenteuil et de la Vallée-de-la-Gatineau**

M. Jonathan Palardy, agent de développement agroalimentaire de la MRC d'Argenteuil et agent de maillage de l'Arterre, amorce la présentation.

En premier lieu, il demande aux membres du comité où ils en sont rendus dans la conception du PDZAA. On lui répond qu'un consultant externe a été mandaté en mars 2017 pour élaborer le PDZAA. Le portrait du territoire agricole, le diagnostic et la vision sont maintenant complétés; nous sommes donc rendus à l'étape du plan d'action. Une assemblée de consultation publique au sujet du PDZAA a d'ailleurs eu lieu le 1<sup>er</sup> mai dernier à la Ferme Moore et s'est déroulée rondement.

Le PDZA de la MRC d'Argenteuil vient de compléter son premier plan quinquennal. Au départ, il s'agissait d'un projet pilote qui avait été initié par huit MRC. La MRC d'Argenteuil a été la seule qui a produit ce plan à l'interne et a mis un an et demi à le mettre en place.

La situation géographique de la MRC d'Argenteuil est ensuite présentée. Le territoire se divise en deux : à l'est du territoire, une zone agricole dynamique et à l'ouest, une zone à valoriser.

Une fois par année, un compte rendu de l'avancement des travaux est présenté à la table régionale de concertation du milieu agricole désignée par le conseil de la MRC d'Argenteuil. Lors de cette rencontre, les participants évaluent s'ils réajustent les orientations à la vue des résultats obtenus. Éventuellement, un volet social pourrait être ajouté aux orientations.

Ensuite, les principaux enjeux sont expliqués et vont comme suit :

- Le maintien d'une vocation agricole sur le territoire sous-occupé et les friches;
- Diversification des fermes et implantations de productions à valeurs ajoutées;
- Absence d'alternative locale pour la transformation de produits végétaux et carnés;
- Faible production de l'achat local dans les magasins et des produits du terroir lors d'activités agricoles;
- Soutien au développement de l'agrotourisme comme mesure de diversification à la ferme;
- Valorisation des boisés (notamment les érablières par l'agroforesterie).

Les déclarations de principes sont les suivants :

- La zone agricole est un patrimoine collectif à protéger;
- L'agriculture est un levier de développement économique et social au niveau régional;
- Sans exclure tout autre mode de production, l'agriculture conventionnelle est un pilier fondamental du dynamisme de la zone agricole;
- Certains milieux ruraux en zone agricole sont en perte de vitesse économique et sociale;
- Les pratiques agricoles doivent intégrer de façon optimale la dimension environnementale de l'agriculture.

Ce qui a mené aux orientations prioritaires et plan d'action suivants :

- a) Soutenir, promouvoir et encourager la diversification à la ferme et les productions agricoles de créneaux;
- b) Valoriser les terres en friche et le territoire sous-occupé;
- c) Favoriser et promouvoir les pratiques agroenvironnementales et protéger la ressource en eau.

Des actions concrètes ont à ce jour été réalisées, soit la restructuration de fermes bovines (revitalisation du patrimoine bâti), la création d'un réseau agrotouristique (principalement cyclable), la banque de terre qui répertorie principalement les terres en friches et la création d'un fonds dans lequel la MRC dépose 20 000 \$ par année pour faire décoller des projets.

Un projet de culture de produits forestiers non ligneux et de cultures émergentes (safran, argousier) a également été lancé en 2012 et plus d'un projet d'agriculture communautaire.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, entre autres, sur :

- Le pourcentage du territoire agricole de la MRC d'Argenteuil, soit 53 %;
- La culture de produits non ligneux peut s'appliquer sur tout le territoire, pas seulement agricole;
- Le nombre de producteurs agricoles dans la MRC, soit 188;
- Les possibles incitatifs à migrer vers une production plus écologique.

M<sup>me</sup> Chantal Leduc, agente de développement de la MRC de la Vallée-de-le-Gatineau et également agente de maillage à l'Arterre, prend ensuite la relève et fait le compte rendu du PDZA de cette MRC.

Elle a participé à la rédaction du PDZA qui a été adopté en 2015. La MRC de la Vallée-de-le-Gatineau compte seulement 18 000 habitants; le marché est à Gatineau. L'agriculture se fait principalement le long de la rivière Gatineau et beaucoup d'agriculture se fait hors de la zone agricole. La foresterie a été incluse dans les productions agricoles.

Avant d'arriver à l'adoption du PDZA, vingt consultations publiques ont été tenues, consultations auxquelles les producteurs agricoles étaient en tout temps majoritaires. Le lien de confiance entre les agriculteurs et la MRC, absent au départ, est maintenant solide.

Les principaux enjeux identifiés lors de l'élaboration du PDZA étaient ceux-ci :

- La relève;
- La mise en marché;
- La rentabilité des fermes;
- La diversification;
- La formation des agriculteurs et des citoyens, absente sur le territoire;
- L'humain en agriculture;
- Les ressources financières, humaines et matérielles;
- La législation.

Les objectifs du PDZA sont les suivants :

1. Renforcer le soutien institutionnel;
2. Valoriser et promouvoir l'agriculture et la production forestière locale auprès de la population et des producteurs;
3. Encourager l'entrepreneuriat agricole et forestier;
4. Diversifier les produits agricoles et forestiers;

5. Améliorer l'accès et la mise en valeur des terres; les terres sont abordables et servent souvent à autre chose que l'agriculture;
6. Commercialiser les produits agricoles régionaux.

Un comité de suivi du PDZA a été mis sur pieds, comité qui comprend le maire, le MAPAQ, les directeurs du développement économique et du développement du territoire et trois producteurs agricoles. De plus, une consultation publique par année est tenue pour ajuster le plan d'action si nécessaire.

Enfin, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau compte sur plusieurs partenaires pour mettre en œuvre le PDZA :

- Les producteurs agricoles;
- La Chambre de commerce de Maniwaki et Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG);
- Les municipalités;
- La Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO);
- L'Opération Diversification Agricole (ODA);
- Le Collectif régional de formation agricole de l'Outaouais (CRFAO);
- Le Centre de référence en agriculture agroalimentaire du Québec.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, entre autres, sur :

- Il est rare que l'agriculture et la foresterie soient considérées ensemble;
- La diversification forestière;
- Les possibles projets régionaux au niveau de l'Outaouais : la commercialisation, l'innovation, les cultures émergentes
- Le projet avec l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO) sur le commerce transfrontalier et les bénéfices que pourrait en tirer l'ensemble de l'Outaouais.

## 9. Varia

### a) Règlementation concernant la chasse aux dindons sauvages

Un membre aimerait connaître la réglementation par rapport à la chasse aux dindons sauvages, très présente sur son terrain. Il lui est suggéré de vérifier avec le Ministère des forêts, de la Faune et des Parcs.

## 13. Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 02.